

# FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

20 juillet 2011

---

Compte rendu des coprésidents  
Réunion du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques  
Le Cap, Afrique du Sud  
28 et 29 juin 2011

Coprésidents

Ilhomjon Rajabov, Tadjikistan  
Gilbert Metcalf, États-Unis

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

1. La séance du Sous-comité du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) est ouverte par M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan), coprésident.
2. Le Sous-comité élit M. Gilbert Metcalf (États-Unis) à la coprésidence pour la durée de la réunion.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Les participants à la réunion, ayant examiné l'ordre du jour provisoire contenu dans le document PPCR/SC.8/1/Rev.1, adoptent l'ordre du jour.

## **RAPPORT DE LA REUNION DES PAYS PILOTES DU PPCR**

4. Le Sous-comité du PPCR accueille avec satisfaction le rapport présenté, au nom des participants à la réunion, par M. David Kaluba, représentant de la Zambie, sur les résultats de la seconde réunion des pays pilotes du PPCR qui s'est tenue le 23 juin 2011 au Cap (Afrique du Sud)

## **UTILISATION DE FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DANS LE CADRE DU PPCR**

5. Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.8/3, *Recours à des financements concessionnels dans le cadre du PPCR*, est convenu que les pays pilotes du PPCR dont le programme stratégique de protection contre les chocs climatiques (SPCR) a été approuvé avant le réunion du Sous-comité de juin 2011 (Bangladesh, Grenade, Niger et St.-Vincent-et-les-Grenadines) peuvent continuer d'inscrire des montants à leur programme à hauteur du plafond de ressources demandé dans le SPCR.
6. Pour les six autres pays pilotes et les pays participant au programme pilote régional pour les Caraïbes qui ont manifesté leur intérêt pour des financements concessionnels, chaque pilote peut inscrire à son programme un montant à hauteur de 36 millions de dollars, soit une part égale du solde des engagements de contributions en capital au PPCR. Le Sous-comité du PPCR prend acte que ces pays souhaitent, pour beaucoup d'entre eux, obtenir des financements concessionnels d'un montant plus élevé, et il appelle les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires afin que tous les financements souhaités pour les SPCR puissent être satisfaits. Le Sous-comité insiste sur l'importance de la prévisibilité des financements.
7. Le Sous-comité confirme qu'il attend de chacune des BMD que, dans le cadre de sa collaboration avec un pays pilote sur l'élaboration de son SPCR, elle utilise ses politiques et ses outils pour gérer le risque de surendettement d'un pays, par exemple le Cadre de viabilité de la dette du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale.
8. Le Sous-comité confirme qu'il ne souhaite pas alourdir le fardeau qui pèse sur les pays très endettés et que les BMD doivent appliquer de façon rigoureuse leurs outils d'évaluation du niveau d'endettement viable pour estimer le risque d'endettement d'un pays. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC de fournir des informations complémentaires sur les

politiques et outils des BMD en la matière à sa prochaine réunion de novembre 2011, et de proposer des solutions pour utiliser ces outils au mieux dans le contexte du PPCR.

9. Le Sous-comité note que les crédits concessionnels accordés par les branches des BMD intervenant auprès du secteur privé peuvent servir à appuyer des programmes et projets ciblés sur le secteur privé, et qu'ils n'auraient pas d'incidence sur la viabilité de la dette du pays.

#### **PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES DU CAMBODGE**

10. Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.8/4, *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Cambodge*, décide ce qui suit :

- a) Le Sous-comité approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 50 millions de dollars sous forme de dons et de 55 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité confirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptées à ses réunions de juin 2010 et 2011, qui prévoient d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.
- b) La fourchette de financements convenue à laquelle chaque programme pilote national peut accéder est de 40 à 50 millions de dollars sous forme de dons et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important qu'il prendra en considération pour approuver l'octroi de financements. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre de financer intégralement le SPCR.
- c) Le Sous-comité demande au Gouvernement cambodgien et à la Banque asiatique de développement (BAsD) de faire tout leur possible pour renforcer la coordination et la consultation entre les différents ministères et mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'améliorer la prise en compte du changement climatique, la coordination et le développement des capacités.
- d) Le Sous-comité approuve un financement total par le PPCR de 3,8 millions de dollars à titre de dons pour la préparation des projets suivants dans le cadre du SPCR :
  - i. 600 000 dollars pour le projet « *Gestion des risques climatiques et remise en état des systèmes d'irrigation de petite et moyenne envergure dans le bassin du Tonle Sap* » (BAsD) ;
  - ii. 600 000 dollars pour le projet « *Amélioration de la gestion des inondations et des sécheresses dans les provinces de Pursat et de Kratie* » (BAsD) ;

- iii. 600 000 dollars pour le projet « *Promotion de la résistance aux chocs climatiques de l'agriculture, des forêts, des approvisionnements en eau et des ressources côtières dans les provinces de Koh Kong et Mondulhiri* » (BAsD) ;
- iv. 600 000 dollars pour le projet « *Protection contre les chocs climatiques des infrastructures agricoles et adaptation au niveau des exploitations* » (BAsD) ;
- v. 600 000 dollars pour le projet « *Protection des infrastructures contre les chocs climatiques dans les villes du couloir économique méridional* » (BAsD) ;
- vi. 600 000 dollars pour le projet « *Promotion d'infrastructures résistantes aux inondations à Sisophon, Seam Reap, Kampong Thom, Battambang, Pursat et Kampong Cham* » (BAsD) ; et
- vii. 200 000 dollars pour le projet « *Intégration de la résistance aux chocs climatiques dans la planification du développement dans les secteurs vulnérables clés* » (BAsD).

e) Le Sous-comité prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit :

- i. 390 000 dollars pour le projet « *Gestion des risques climatiques et remise en état des systèmes d'irrigation de petite et moyenne envergure dans le bassin du Tonle Sap* » ;
- ii. 232 500 dollars pour le projet « *Amélioration de la gestion des inondations et des sécheresses dans les provinces de Pursat et de Kratie* » ;
- iii. 390 000 dollars pour le projet « *Promotion de la résistance aux chocs climatiques de l'agriculture, des forêts, des approvisionnements en eau et des ressources côtières dans les provinces de Koh Kong et Mondulhiri* » ;
- iv. 232 500 dollars pour le projet « *Protection contre les chocs climatiques des infrastructures agricoles et adaptation au niveau des exploitations* » ;
- v. 187 500 dollars pour le projet « *Protection du réseau routier contre les chocs climatiques dans les provinces de Prey Veng, Svay Rieng, Kampong Chhnang et Kampong Speu* » ;
- vi. 187 500 dollars pour le projet « *Protection des infrastructures contre les chocs climatiques dans les villes du couloir économique méridional* » ;
- vii. 187 500 dollars pour le projet « *Promotion d'infrastructures résistantes aux inondations à Sisophon, Seam Reap, Kampong Thom, Battambang, Pursat et Kampong Cham* » ; et
- viii. 250 000 dollars pour le projet « *Intégration de la résistance aux chocs climatiques dans la planification du développement dans les secteurs vulnérables clés* ».

f) Le Sous-comité prie le Gouvernement cambodgien et la BAsD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011.

## PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES DE SAINTE-LUCIE

11. Le Sous-comité, ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Sainte-Lucie*, un pays participant au Programme régional pour les Caraïbes, décide ce qui suit :

- a) Le Sous-comité approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 7 millions de dollars sous forme de dons et de 15 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité confirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptées à ses réunions de juin 2010 et 2011, qui prévoient d'utiliser pour le programme régional, composé des programmes stratégiques en faveur des pays participants et d'un volet régional, une fourchette de financements à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes dans les pays participants devant être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.
- b) La fourchette de financements convenue pour chaque programme pilote régional est de 60 à 75 millions de dollars sous forme de dons et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important qu'il prendra en considération pour approuver l'octroi de financements. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre de financer intégralement le programme régional.
- c) Eu égard au fait que le programme régional pour les Caraïbes est composé de six programmes pilotes nationaux et d'un volet d'activité régional, le Sous-comité invite les pays pilotes et les BMD à s'entendre, une fois que tous les programmes pilotes nationaux et le volet régional du programme régional auront été approuvés, afin de confirmer le niveau de ressources affecté à chaque pays et au volet régional, en tenant compte des fourchettes de ressources indiquées ci-dessus auxquelles le programme régional est susceptible d'avoir accès.
- d) Le Sous-comité approuve un financement total par le PPCR de 376 000 dollars à titre de don pour la préparation du programme proposé, « *Renforcement de la protection contre les chocs climatiques au niveau national, Une personne, Un ménage, Une entreprise, Une communauté, Un secteur à la fois* » (Banque mondiale), prévu dans le cadre du SPCR.
- e) Le Sous-comité prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets et approuve une première tranche de financement de 237 500 dollars pour ces services assurés par la Banque mondiale pour le programme « *Renforcement de la protection contre les chocs climatiques au niveau*

*national, Une personne, Un ménage, Une entreprise, Une communauté, Un secteur à la fois ».*

f) Le Sous-comité prie le Gouvernement de Sainte-Lucie et la Banque mondiale de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011.

## **PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES DU MOZAMBIQUE**

12. Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.8/6, *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Mozambique*, décide ce qui suit :

a) Le Sous-comité approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 50 millions de dollars sous forme de dons et de 52 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité confirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptées à ses réunions de juin 2010 et 2011, qui prévoient d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du PPCR pour approbation d'un financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.

b) La fourchette de financements convenue pour chaque programme pilote national est de 40 à 50 millions de dollars sous forme de dons et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important qu'il prendra en considération pour approuver l'octroi de financements. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre de financer intégralement le SPCR.

c) Le Sous-comité demande au Gouvernement mozambicain et aux BMD de réfléchir à la manière d'harmoniser les modalités de suivi et d'évaluation dans tous les investissements proposés et de réaliser une étude sur les besoins d'apprentissage des parties concernées avant le démarrage du SPCR.

d) Le Sous-comité prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit :

- i. 245 000 dollars pour le projet « *Prise en compte de la résistance aux chocs climatiques dans la conception et la gestion des routes non revêtues du Mozambique* » (Banque mondiale) ;
- ii. 245 000 dollars pour le projet « *Villes côtières et changement climatique* » (Banque mondiale) ;

- iii. 255 000 dollars pour le projet « *Croissance résistante aux chocs climatiques grâce à l'utilisation des ressources en eau : transformer les services hydrométéorologiques* » (Banque mondiale) ;
- iv. 255 000 dollars pour le projet « *Gestion durable des terres et des ressources en eau* » (BAfD) ;
- v. 245 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la protection de la production agricole et de la sécurité alimentaire contre les chocs climatiques* » (BAfD) ;
- vi. 220 000 dollars pour le projet « *Gestion des programmes et assistance technique* » (Banque mondiale).

e) Le Sous-comité prie le Gouvernement mozambicain et les BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011.

### **PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES DU NEPAL**

13. Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.8/7, *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Népal*, décide ce qui suit :

- a) Le Sous-comité approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 50 millions de dollars sous forme de dons et de 60 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité confirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptées à ses réunions de juin 2010 et 2011, qui prévoient d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du PPCR pour approbation d'un financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.
- b) La fourchette de financements convenue pour chaque programme pilote national est de 40 à 50 millions de dollars sous forme de dons et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important qu'il prendra en considération pour approuver l'octroi de financements. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre de financer intégralement le SPCR.
- c) Le Sous-comité demande au Gouvernement népalais et aux BMD de prendre des mesures énergiques pour améliorer le renforcement des capacités des consultants locaux afin de développer les capacités humaines nationales en matière de gestion des effets du changement climatique.
- d) Le Sous-comité approuve un financement total par le PPCR de 1,7 million de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants prévus dans le cadre du SPCR :

- i. 900 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques des bassins hydrographiques dans les écorégions montagneuses* » (BAsD) ;
- ii. 500 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs liés au climat* » (Banque mondiale) ;
- iii. 300 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance des communautés aux chocs climatiques grâce à la participation du secteur privé* » (IFC).

e) Le Sous-comité prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit<sup>1</sup> :

- i. 487 825 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques des bassins hydrographiques dans les écorégions montagneuses* » (BAsD) ;
- ii. 475 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs liés au climat* » (Banque mondiale) ;
- iii. 251 500 dollars pour le projet « *Intégration de la gestion des risques climatiques à la planification du développement* » (BAsD) ;
- iv. 250 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance des espèces menacées aux chocs climatiques* » (Banque mondiale).

a) Le Sous-comité prie le Gouvernement népalais et les BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011.

#### **PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES DE LA ZAMBIE**

14. Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.8/8, *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Zambie*, décide ce qui suit :

a) Le Sous-comité approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 50 millions de dollars sous forme de dons et de 60 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité confirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptées à ses réunions de juin 2010 et 2011, qui prévoient d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du PPCR pour approbation d'un financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.

---

<sup>1</sup> Pour les projets ciblés sur le secteur privé, les coûts des services de préparation et de supervision assurés par les BMD sont déterminés au stade de la conception de l'investissement et font l'objet d'une demande ultérieure.

- b) La fourchette de financements convenue pour chaque programme pilote national est de 40 à 50 millions de dollars sous forme de dons et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important qu'il prendra en considération pour approuver l'octroi de financements. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre de financer intégralement le SPCR.
- c) Le Sous-comité approuve un financement total par le PPCR de 2 millions de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants prévus dans le cadre du SPCR :
- i. un million de dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques en Zambie/dans le Barotseland* » (Banque mondiale) ;
  - ii. un million de dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques dans le bassin du fleuve Kafue* » (BAfD).
- d) Le Sous-comité prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit :
- i. 491 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques en Zambie/ dans le Barotseland* » (Banque mondiale) ;
  - ii. 390 000 dollars pour le projet « *Renforcement de la résistance aux chocs climatiques dans le bassin du fleuve Kafue* » (BAfD).
- e) Le Sous-comité prie le Gouvernement zambien et les BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011.

## **RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU PPCR**

15. Le Sous-comité, ayant examiné le document PPCR/SC.8/9, *Rapport semestriel sur les activités du PPCR*, accueille avec satisfaction le rapport de situation sur les activités du PPCR, notamment les informations supplémentaires apportées sur l'avancement des programmes pilotes régionaux pour les Caraïbes et le Pacifique.

## **EXAMEN DE LA QUALITE DES PROGRAMMES STRATEGIQUES DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES**

16. Le Sous-comité, ayant examiné le document PPCR/SC.8/10/Rev.1, *Proposal for the Preparation of Independent Technical Reviews of PPCR and SREP Investment Plans*, prend note des modifications adoptées par le Sous-comité du SREP à sa réunion du 21 juin 2011.

17. Le Sous-comité du PPCR souscrit globalement aux procédures proposées telles que modifiées par le Sous-comité du SREP, et prie l'Unité administrative des CIF et le Comité des

BMD de noter que, pour l'application des procédures dans le cadre du PPCR, il faudra s'efforcer :

- a) d'assurer la parité des sexes dans le panel d'experts du PPCR ;
- b) de prévoir un examen d'expert du volet régional des programmes pilotes régionaux pour les Caraïbes et le Pacifique.

18. Le Sous-comité convient que chaque année calendaire, lors de sa première réunion, il étudiera les examens qualité qui auront été présentés au cours des 12 mois précédents sur la base d'un rapport de synthèse préparé par l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, et qu'il examinera les procédures adoptées afin d'évaluer l'utilité du processus d'examen et/ou de réviser les procédures si nécessaire. Le Sous-comité décide que les ressources nécessaires au financement de ces examens d'expert seront incluses dans le budget administratif des FIC affecté à la programmation nationale, et note que le Comité du SCF est convenu de couvrir les coûts des examens lorsqu'il a approuvé le budget administratif des FIC pour l'exercice 12.

#### **ÉLECTION DES COPRESIDENTS**

19. Compte tenu du fait que les pays chargés de nommer les membres du Sous-comité pour un nouveau mandat commençant après le Forum de partenariat 2011 et les réunions associées n'ont été désignés que très récemment par le groupe des pays bénéficiaires admissibles et le groupe des pays contributeurs au cours des consultations ayant eu lieu le 23 juin, le Sous-comité convient d'élire ses coprésidents par une décision par courrier une fois les noms des nouveaux membres du Sous-comité seront connus. Les nouveaux membres représentants de pays bénéficiaires et de pays contributeurs sont invités à informer l'Unité administrative de leurs candidatures aux deux coprésidences afin qu'une décision par courrier sur l'élection des deux coprésidents puisse être diffusée dès que possible lorsque les noms de tous les membres du Sous-comité seront connus.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### *Clause d'extinction du PPCR*

20. Le Sous-comité du PPCR, faisant observer que le document de conception du PPCR prévoit une clause d'extinction différente de celle figurant dans le Cadre de gouvernance du PPCR, demande au Comité du SCF de modifier le document de conception du PPCR afin d'aligner sa clause d'extinction sur celle du Cadre de gouvernance du SCF.

##### *Spécialistes des questions de parité des sexes dans les missions conjointes*

21. Le Sous-comité du PPCR rappelle qu'il a précédemment prié l'Unité administrative des FIC et les BMD de lui rendre compte des mesures prises pour intégrer des spécialistes des questions de parité des sexes dans les missions conjointes, et demande qu'un rapport sur la question lui soit soumis à sa prochaine réunion.

*Proposition d'accueillir la prochaine réunion des pays pilotes du PPCR*

22. Le Sous-comité prend note de la proposition généreuse du représentant de la Zambie d'accueillir la prochaine réunion des pays pilotes du PPCR en Zambie.

*Exposés didactiques pour le Forum de partenariat 2012*

23. Les membres du Sous-comité sont invités à communiquer par écrit à l'Unité administrative leurs observations sur le document CIF/Inf.1, *Élaboration d'exposés didactiques pour le Forum de partenariat 2012*, avant le 31 juillet 2011.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

24. La réunion est close le mercredi 29 juin 2011.